

**Ontario Energy Board**  
P.O. Box 2319  
2300 Yonge Street  
27th Floor, Suite 2701  
Toronto ON M4P 1E4  
Telephone: 416-481-1967  
Facsimile: 416-440-7656

**Commission de l'énergie de l'Ontario**  
C.P. 2319  
2300, rue Yonge  
27<sup>e</sup> étage, bureau 2701  
Toronto ON M4P 1E4  
Téléphone : 416 481-1967  
Télécopieur : 416 440-7656

## **Pour diffusion immédiate**

Le 27 janvier 2016

### **Avis aux consommateurs : la CEO avertit les consommateurs d'une escroquerie possible**

**Toronto (Ontario)** – La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) avertit les Ontariens d'une possible escroquerie téléphonique. On a signalé à la CEO que certaines personnes, prétendant être associées au Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (POAFE), appelaient pour demander d'accéder aux résidences des consommateurs. Dans le cas de deux incidents la semaine dernière, on a appelé des résidents au sujet du POAFE pour les aviser qu'une inspection résidentielle constituait une condition du programme.

La CEO veut informer les consommateurs que le processus d'inscription et d'approbation lié au POAFE n'exige pas une visite au domicile. Le personnel de la CEO n'effectue pas de vérification du domicile, ne vérifie pas les fournaies et n'installe pas d'équipement dans le cadre de ce programme ou de tout autre programme.

La CEO prend ces rapports très au sérieux et mène des enquêtes approfondies. Si nous déterminons qu'une société n'obéit pas aux lois ou aux règles de la CEO, nous entreprendrons des actions coercitives, notamment imposer une amende ou suspendre ou révoquer le permis d'exploitation de la société.

Nous encourageons les consommateurs qui ont des questions ou des préoccupations sur tout appel de vente ou toute expérience avec un agent démarcheur de communiquer avec la CEO à l'adresse [www.ontarioenergyboard.ca](http://www.ontarioenergyboard.ca) entre 8 h 30 et 17 h, du lundi au vendredi.

### **Faits éclairés :**

- Une vérification du domicile ou l'installation de nouvel équipement ne sont pas exigées aux fins d'admissibilité ou d'acceptation au POAFE.
- Si un vendeur se présente à votre domicile, assurez-vous de lui demander une pièce d'identité et une carte professionnelle.
- N'oubliez pas qu'il ne faut jamais échanger des renseignements personnels (p. ex. facture d'électricité ou de gaz) avec un vendeur à moins que vous souhaitiez signer un contrat.

- Si vous avez recours à un service public d'électricité et vivez dans un foyer à revenu faible, vous pouvez être admissible à une réduction de votre facture d'électricité par l'entremise du POAFE.
- Les consommateurs qui s'intéressent au POAFE peuvent s'inscrire en ligne sur le site [OntarioElectricitySupport.ca](http://OntarioElectricitySupport.ca) ou appeler au 1-855-831-8151 pour obtenir de l'aide.
- L'admissibilité au POAFE n'est fondée que sur deux facteurs :
  1. Le nombre de personnes vivant dans votre foyer
  2. Le revenu total de votre ménage

### **À propos de la Commission de l'énergie de l'Ontario**

La Commission de l'énergie de l'Ontario est un organisme public de réglementation indépendant et impartial. Nous prenons des décisions qui servent l'intérêt public. Notre objectif est de promouvoir un secteur énergétique viable et efficace sur le plan financier qui offre aux consommateurs des services d'énergie fiables à un coût raisonnable.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec les services suivants :

Renseignements destinés aux médias  
416-544-5171  
[oebmedia@ontarioenergyboard.ca](mailto:oebmedia@ontarioenergyboard.ca)

Demande de renseignements  
416-314-2455  
1-877-632-2727

*This document is also available in English.*